

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

LE REVEIL DU PEUPLE.

N° 1, Cinq centimes.



BUREAU : Rue des Bouchers, 22, au 1er.

Que la suppression des peines corporelles, en effet, ne nuisant dans la marine, ne peut donner aux matelots une idée plus haute de leur dignité.

M. E. Cabarus vient d'adresser à M. de Lamartine une lettre dans laquelle il développe un nouveau projet financier, qui aurait pour résultat de dégager le trésor de la nécessité de rembourser les bons du trésor, les caisses d'épargne, les cautionnements, charges qui pèsent d'un poids énorme sur le crédit. Il voudrait que le gouvernement empruntât courageusement, sans regretter d'enrichir les prêteurs, et l'engage à délivrer immédiatement à tous les porteurs de bons du trésor, en échange de leurs titres, des inscriptions de rente 3 o/o au cours de 50 fr. — Que le même effet soit fait aux caisses d'épargne et aux titulaires de cautionnement s'il y a lieu. — Cette conversion serait volontaire ; et dans ce système, M. Cabarus voudrait conserver l'action de l'amortissement, qui est un puissant levier quand on emprunte dans des temps difficiles. — La Presse, qui reproduit la lettre de M. Cabarus, approuve les idées émises par lui, sauf cependant l'amortissement qu'elle n'admet point, même dans le système de l'emprunt successif et continu, se fondant d'ailleurs sur l'exemple de l'Angleterre qui a supprimé l'amortissement après l'avoir inventé. — Elle cite, pour exemple, un emprunt fait à Londres, un 3 o/o à 89, sans amortissement, et un fait à Paris à 75,25 avec amortissement. Cet exemple, cité par la Presse, ne serait pas concluant, si l'on tenait compte de l'époque où ces deux emprunts ont été faits, l'un avant la grande crise financière en Angleterre, l'autre après cette crise et au commencement de celle qui se préparait en France.

Néanmoins les raisons qu'elle donne pour appuyer son opinion ont du poids, quoique M. Garnier-Pagès ait déclaré dans son rapport sur la situation financière ; « que l'amortissement doit être maintenu, c'est un engagement de l'Etat envers ses créanciers. Il faut, ajoute-t-il, que cet engagement soit rempli. »

Le club de la société centrale républicaine, a adopté hier, sur la proposition de M. Blanqui, son président, cette motion : « que tous les clubs soient invités à se réunir pour demander au gouvernement provisoire l'ajournement de toutes les élections, celles de la garde nationale et celle de l'assemblée constituante. — L'un des membres de la société, le citoyen Michelet, a dit que, pour la garde nationale, le délai fixé au 18, était trop court, parce qu'il se forme des complots pour exclure les prolétaires de tous les grades, et même de les empêcher de voter. — Après plusieurs explications, une voix demande des preuves. — L'orateur, après avoir cité quelques faits, ajoute qu'on ne peut, sans danger pour la République, faire les élections maintenant, parce que les cabales des partisans du régime déchu sont en-

core toutes puissantes, et que les prolétaires ne sont ni assez éclairés sur leurs droits et leurs devoirs, ni assez compactes pour lutter aux élections contre les républicains du lendemain, et que si, au contraire, un délai est accordé, les prolétaires auront le temps de se concerter pour déjouer les manœuvres hostiles, etc. Messieurs Blanqui, Hervé, et plusieurs autres orateurs ont parlé dans le même sens, et la motion a été adoptée à une immense majorité.

Dans le club de la Sorbonne, où M. Michelet est président, on a, sur sa proposition, adopté un règlement calqué sur celui des anciens jacobins et des sociétés républicaines de Londres.

— Comme la caisse Gouin, la caisse Baudouin a dû momentanément suspendre ses paiements. — Le chef de cette grande entreprise publie une circulaire dans laquelle il annonce la prochaine liquidation de la société. Il exprime la ferme confiance que cette liquidation, uniquement provoquée par les circonstances impérieuses que subit cet établissement, marchera rapidement, que tous les créanciers seront payés intégralement, et qu'ils pourront recevoir sous peu une répartition importante.

— Une députation de 2,000 suisses, résidant en France, a été reçue par le gouvernement provisoire. L'ancien président du grand conseil du Valais, M. Barman a présenté une adresse de félicitations. Il a prié le gouvernement provisoire d'agréer, comme gage des sympathies de la Suisse, le drapeau sous lequel la confédération helvétique a récemment triomphé pour le maintien de son unité. — M. Armand Marrast a remercié la députation en termes chaleureux. Il a dit que le gouvernement recevait ce drapeau avec reconnaissance, et qu'il le mettait dans la salle où il a déjà placé le drapeau de la république des Etats-Unis. Il veut que cette salle soit en quelque sorte le rendez-vous de toutes les républiques qui existent dans le monde. Peut-être, a dit M. Marrast en finissant, est-il permis d'espérer que nous en verrons naître bientôt quelques autres qui viendront aussi nous apporter le signe extérieur de leur émancipation. Ce sera le signe de l'union de toutes les nations de l'Europe, sous le triple dogme que nous avons réclamé, Liberté, Égalité, Fraternité, alliance de tous les peuples ; Vive la République ! M. Marrast, présentant ensuite le général Thiard à la députation, a dit que le gouvernement aurait en vain cherché à se faire représenter par un plus digne citoyen. C'était le meilleur moyen de témoigner à la Suisse combien son amitié lui est précieuse, et combien il est heureux d'ajouter un nouveau ciment. M. Barman a répondu : « Le général trouvera dans nos montagnes tout l'accueil qu'il trouve ici, au milieu de tous nos concitoyens. (Ouf oui ! Vive le général Thiard !)

— Une seconde députation du commerce de Paris

LYON, Imprimerie de BARRET, rues Pizay, 11, et Labont, 8.